

comme dans l'ordre physique, ne change pas, et l'esprit de l'homme ne cessera pas plus d'admirer les merveilles de l'*Illiade* et de l'*Enéide* que ses yeux n'ont cessé d'admirer depuis le commencement des siècles les spectacles enchanteurs de la nature. La littérature antique sera toujours le jardin des Hespérides de la poésie, la source féconde de l'inspiration.

Plus l'esprit humain est porté à se matérialiser au contact de cette matière en mouvement dont les opérations font notre admiration, plus il doit rester attaché aux antiques traditions de l'art comme à une ancre de salut. De même que les écoles de Rome et d'Athènes, et plus tard les monastères, ont sauvé du naufrage des siècles et arraché à la barbarie les chefs-d'œuvre de l'antiquité, ainsi nos collèges, nos universités et nos instituts doivent être comme autant de sanctuaires destinés à conserver le feu sacré de la poésie, le goût et les traditions du beau et du vrai.

S'il est vrai, comme le dit M. Rameau, que les Canadiens-français, héritiers du goût et des aptitudes littéraires de la France, doivent surtout chercher à se distinguer en Amérique par la prééminence dans les arts et les lettres, tous ceux qui ont du patriotisme doivent se faire un devoir de contribuer à l'accomplissement de cette glorieuse mission. Il n'y a pas de doute qu'il faut beaucoup de courage pour se dévouer à la littérature dans un pays où elle est si peu appréciée, si mal rémunérée surtout; mais il en fallait aussi du courage et du patriotisme à ceux qui ont arrosé ce sol de leur sang pour nous transmettre les droits religieux, nationaux et politiques dont nous jouissons! Dans notre monde et notre siècle de fiévreuse activité, on ne peut se rendre compte de la conduite et des sentiments du savant, de l'écrivain qui passe sa vie à noircir des feuilles de papier; on trouve cela extraordinaire. Mais ce n'est pas non plus avec des sentiments ordinaires qu'on fait de grands hommes et de grandes nations, qu'on acquiert la gloire et l'immortalité. Messieurs, j'admire les merveilles de l'industrie moderne, je voudrais voir notre pays couvert de manufactures et de chemins de fer, parce que c'est avec de l'industrie qu'on gardera notre population, et c'est avec de l'argent qu'on fonde et soutient les œuvres religieuses, nationales et littéraires; mais cette admiration ne m'empêche pas de croire qu'un bon livre vaut mieux pour la gloire d'une nation qu'un chemin de fer, qu'une magnifique page de poésie l'emporte sur une manufacture. Que survit-il, que reste-t-il de ces nations célèbres dont l'histoire raconte la richesse et les travaux gigantesques?... Une seule chose: leurs chefs-d'œuvre littéraires. Il en sera de même au Canada; le pont Victoria ne sera plus et on lira encore l'histoire de M. Garneau. Qui dira que cette immortalité pour soi et son pays ne vaut pas ce qu'elle coûte?

ECHOS

L'hon. M. Laurier, le nouveau ministre, est âgé de trente-six ans seulement. Il n'est député que depuis cinq ou six ans. En Europe, on sait que les hommes d'Etat n'arrivent pas si vite d'ordinaire. Les conditions de la vie publique sont bien différentes en Amérique. On a trouvé que M. Cartier avait beaucoup tardé à se lancer dans la politique; cependant, il avait trente-trois ans quand il se présenta pour la première fois comme candidat à la députation. Il devint ministre quatre ans plus tard, à l'âge de M. Laurier; mais non pas à titre de chef de parti, comme celui-ci.

L'élection de Drummond et Arthabaska a eu lieu samedi, le 27 octobre. M. Bourbeau, l'adversaire de l'hon. M. Laurier, a été élu par une majorité de 29 voix. Il est rumeur que M. Laurier doit se présenter à Québec, à la place de l'hon. M. Cauchon, ou à Verchères, à la place de l'hon. M. Geoffron.

NOS GRAVURES

Le Grand-Père

Denise, allons, soyez gentille!
— Elle abuse, il faut l'avouer.
Je vous l'ai dit, petite fille:
Assez! Je ne veux plus jouer.

Sur ce fauteuil, mademoiselle,
Pourquoi grimper à chaque instant?
A mon âge, folle gazelle,
On ne peut s'agiter autant!

Laissez ma tête grisonnante,
Ma barbe qui ne vaut pas mieux...
Quoi? Si jeune et déjà méchante!
Cela se voit bien dans vos yeux.

Ils sont pétillants de malice,
Malgré leurs longs cils de velours;
Je ne cède plus au caprice,
Car vous recommencez toujours.

Denise!... Eh! mais, comment, des larmes
Sur ta joue, ô démon charmant?
Tais-toi. Déjà tu me désarmes...
Je t'ai fait pleurer, pauvre enfant!

C'est vrai, j'ai tort. Je m'en excuse.
Tu dois rire et sauter, jaser;
Je voudrais tout ce qui t'amuse;
Scellons la paix par un baiser.

Vois-tu, les vieillards sont moroses.
— Pardonne, et viens sur mes genoux.
On gronde pour les moindres choses:
Avril rend Décembre jaloux!

Nous vous regrettons, gâtés franches,
Douce fête de la maison;
Lèvres vermeilles et dents blanches:
Trésors de la belle saison!

Pour toi, le ciel est sans nuage,
Heureux lutin! — En ton printemps,
Chante. — Trop tôt viendra l'orage,
Et la douleur aura son temps.

ALEXANDRE PIEDAGNEL.

Paysages sur le chemin de fer Intercolonial

Nous publions dans ce numéro quatre autres dessins de paysages sur le chemin de fer Intercolonial. La série de vues que nous avons publiée durant l'été sur le même sujet a, plus que toute autre chose, contribué à faire connaître les beautés de cette région.

Les événements d'Orient

Les événements relatifs à la grande bataille de la gorge de Schipka, que représentent en partie les gravures que nous publions cette semaine, sous ce titre, ont déjà été suffisamment décrits dans de précédents numéros.

La pieuvre gigantesque récemment capturée

Le 22 septembre dernier, quelques pêcheurs qui se trouvaient à Catalina, sur la rive nord de la baie de la Trinité, Terre-Neuve, aperçurent entre de grosses pierres sur le rivage le monstre que représente notre dessin, lequel avait été jeté sur la plage par la tempête équinoxiale de la veille. Le monstre, laissé à sec par le reflux de la marée, ne tarda pas à mourir, et les pêcheurs l'ayant placé, non sans peine, dans leur embarcation, arrivaient le 26 à Saint-Jean avec leur proie, et firent de magnifiques recettes en le montrant au public moyennant finance.

Pour une description de l'horrible mollusque, nous renvoyons le lecteur au roman de Jules Verne, *Vingt mille lieues sous les mers*, que nous avons publié l'année dernière.

LETTRE PASTORALE

DES EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE QUÉBEC

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec.

Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur:

La gravité des événements qui se sont succédés depuis les dernières élections générales et les difficultés nombreuses et diverses auxquelles ils ont donné lieu, Nous font un devoir de vous rappeler brièvement, Nos Très-Chers Frères, les principes et les règles de conduite qui vous ont été donnés jusqu'à présent dans nos Conciles, nos Circulaires et nos Pastorales, et notamment dans celle du 22 septembre 1875.

Le neuvième décret du Quatrième Concile, en 1868, expose en ces termes vos obligations comme électeurs: "Que les Pasteurs instruisent les Fidèles sur leurs devoirs dans les élections; qu'ils leur inculquent fortement que la même loi qui confère aux citoyens le droit de suffrage, leur impose en même temps la grave obligation de donner ce suffrage, quand c'est nécessaire et cela toujours suivant leur conscience, sous le regard de Dieu et pour le plus grand bien de la religion et de la patrie: qu'en conséquence, les électeurs sont toujours obligés en conscience devant Dieu, de donner leur suffrage au candidat qu'ils jugent être véritablement honnête et capable de bien s'acquitter de la charge si importante qui lui est confiée, savoir, de veiller au bien de la religion et de l'Etat, et de travailler fidèlement à le promouvoir et à le sauvegarder."

Les Pères du même Concile s'élevèrent aussi avec force contre les désordres lamentables des élections et flétrissent énergiquement la corruption électorale. "Que les prêtres, ministres du Seigneur, disent-ils, élèvent donc la voix contre un si grand renversement de tous les principes de la religion et de la morale, contre une prévarication aussi criminelle et aussi funeste."

En 1873, Nous avons jugé qu'il était nécessaire de vous prémunir contre les dangers des doctrines catholico-libérales. Pour cela, Notre

Cinquième Concile, employant les propres expressions du Souverain Pontife, vous a fait connaître les caractères et les suites funestes de cette grande erreur de temps modernes.

Enfin, Notre Pastorale du 22 septembre 1875, a exposé plus au long les mêmes enseignements, et vous a mis de nouveau en garde contre le péril. Cette Pastorale, déposée par l'un de Nous aux pieds du Souverain Pontife, Nous a valu les éloges et les encouragements de l'Immortel Pie IX.

Malheureusement, et contre notre intention, quelques-uns ont osé voir ce document un abandon de la région des principes pour descendre sur le terrain des personnes et des partis politiques.

Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les devoirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse catholique et sur la sainteté du serment: tel a été notre unique but, telle est encore notre intention. En cela Nous suivons l'exemple du Saint-Siège, qui, en condamnant les erreurs du Libéralisme Catholique, s'est abstenu de signaler les personnes ou les partis politiques. Il n'existe, en effet, aucun acte pontifical condamnant un parti politique quelconque; toutes les condamnations émanées jusqu'à présent de cette source vénérable, se rapportent seulement aux catholiques libéraux et à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit entendre le bref adressé en septembre 1876 à l'un de Nous. A l'exemple du Souverain Pontife et suivant la sage prescription de Notre Quatrième Concile, nous laissons à la conscience de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les hommes que ces condamnations peuvent atteindre, quel que soit d'ailleurs le parti politique auquel ils appartiennent.

En portant ce jugement sur le prochain, efforcez-vous toujours, N. T. C. F., de pratiquer cette modération et cette justice avec lesquelles vous voulez vous-mêmes être jugés par les hommes et surtout par le Juge souverain des vivants et des morts. Tout en prenant aux questions politiques de votre patrie l'intérêt qu'elles méritent, tout en essayant d'apprécier à leur juste valeur les personnes, les actes et les choses, soyez toujours inquiets pour vous-mêmes, de peur que les affaires du temps, qui passe avec la rapidité de l'éclair, ne vous fassent oublier l'unique chose nécessaire, c'est-à-dire, cette éternité qui ne passe point et qui est votre fin dernière.

La prière qui nous fait approcher du trône de la miséricorde avec confiance et humilité, nous obtiendra infailliblement à tous cette crainte salutaire avec laquelle nous devons, à chaque instant de notre vie, travailler à notre salut. Ce commerce intime avec le Dieu de toute charité et de la paix véritable, donnera à vos âmes ce calme dont elles ont besoin en tout temps, mais surtout dans les circonstances solennelles et si importantes, où vous êtes appelés à exercer le grand et noble droit du suffrage. Puisse donc souvent à cette source intarissable de grâce et de bénédictions, même temporelles, et le Dieu de paix et de miséricorde sera avec vous dans le temps et dans l'éternité. Amen.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisse et de missions où se fait l'office, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous nos signatures, le sceau de l'Archevêché et le contreseing du secrétaire de l'Archevêché, le onze octobre mil huit cent soixante-dix-sept.

† E.-A., ARCH. DE QUÉBEC.
† L.-F., EV. DES TROIS-RIVIÈRES.
† JEAN, EV. DE S. G. DE RIMOUSKI.
† EDOUARD-CHS., EV. DE MONTRÉAL.
† ANTOINE, EV. DE SHERBROOKE.
† J. THOMAS, EV. D'OTTAWA.
† L.-Z., EV. DE ST. HYACINTHE.

Par Messieurs,
C. A. COLLET, Ptre.,
Secrétaire.

NOUVELLES DE MANITOBA

Sa Grâce Mgr. Taché est de retour de sa visite aux paroisses du haut de la rivière.

Le blé s'est vendu 55 cents et l'avoine 35 cents le minot la semaine dernière.

Le lieutenant-gouverneur Laird est de retour du pays des Pieds-Noirs où il a conclu un traité que le *Free Press* déclare avantageux.

Le sifflet de la locomotive arrivée la semaine dernière se fait entendre tous les jours sur l'embranchement de Pembina à Saint-Boniface.

Les étudiants en droit de Winnipeg ont formé une société de discussion; ils ont élu pour président Son Honneur le juge-en-chef Wood; 1er vice-président, l'hon. J. Royal; 2ème vice-président, John Cameron.

MM. Martineau et Taillefer sont de retour d'un voyage à la montagne Dauphin, où M. Martineau, agent des Sauvages, était allé en affaires pour son département. Il y avait quinze pouces de neige sur le versant nord de la montagne à leur départ.

Au commencement de novembre, les voyageurs pourront se rendre d'ici à Saint-Paul, Minnesota, en trois jours. Deux jours de diligence de Winnipeg à Fisher's Landing, et un jour de

chemin de fer de cette dernière place à Saint-Paul.

L'exportation de grains de Manitoba est commencée. M. R. Gerrie & Cie., de Winnipeg, ont déjà expédié plus de 2,000 minots de blé consigné à la maison Ogilvie de Montréal. Le blé est envoyé aux moulins de Goderich, Ontario.

Chaque bateau nous amène de deux à cinq et dix familles canadiennes-françaises. Le mouvement d'immigration, loin de ralentir par suite de la saison, se maintient presque aussi actif que l'été dernier.

Tous ces nouveaux venus sont enchantés du pays.

Le *Pioneer Press*, de Saint-Paul, dit que lady Dufferin a donné aux jeunes filles délicates de cette ville une leçon dont elles pourront profiter. En descendant des chars au dépôt du chemin de fer Saint-Paul et Duluth, elle a insisté pour se rendre à pied jusqu'au Metropolitan Hotel, distance d'environ deux milles.

(Le *Métis*, 18 octobre.)

CHOSSES ET AUTRES

Les Allemands catholiques ont treize églises dans la ville de New-York.

Napoléon IV cultive une moustache comme celle de son père, pointue et cirée.

Une maison de Baltimore a expédié l'année dernière 1,500,000 boîtes d'huîtres.

Le coût de l'Exposition universelle de Paris en 1878 est estimé à plus de sept millions de dollars.

Les Etats-Unis exportent annuellement 1,100,000 caisses d'épingles à linge pour l'Angleterre.

Les Etats-Unis ont exporté en 1876, 105,000,000 verges de tissus de coton; dix fois plus qu'en 1875.

La valeur totale de la soie manufacturée aux Etats-Unis l'année dernière se monte à plus de vingt-cinq millions de dollars.

Il paraît bien décidé que l'ouverture de la session de la législature locale de Québec n'aura pas lieu avant le 15 ou le 20 décembre prochain.

M. Malouin a accepté la candidature pour l'élection de Québec-Centre qui doit avoir lieu le 10 novembre.

MORT D'UN CARDINAL.—Une dépêche de Rome annonce la mort du cardinal Annibal Capalti.

On travaille à compléter, au département des travaux publics, à Ottawa, la belle carte de la Puissance, qui aura 33 pieds de longueur et qui va être envoyée à l'Exposition de Paris.

Le parti républicain, aux Etats-Unis, est dans le désarroi. Les principaux chefs sont en conflit avec le Président. Le *Times* de New-York prévoit une scission prochaine du parti.

En France, les buvettes et débits de boissons restent ouverts le jour des élections, qui, entre parenthèse, ont lieu le dimanche, d'ordinaire. Heureux pays! Il est question de passer une loi pour la fermeture de ces établissements, à l'avenir, les jours de votation.

L'Exposition universelle de 1878 recevra dans son sein de nombreuses curiosités, entre autres un bloc de bois de 20 pieds de diamètre et de 16 pieds de long. Ce bloc a été extrait d'un arbre de 276 pieds de haut, ayant un diamètre de 26 pieds à sa base. Cet arbre, qui a grandi dans les forêts du Mississippi, aurait au moins 500 ans.

Le *Travailleur* vient d'entrer dans sa quatrième année d'existence. Nous souhaitons à notre excellent confrère tout l'encouragement et le succès que mérite le zèle avec lequel il défend l'intérêt de la cause catholique et l'honneur du nom canadien-français parmi nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis.

L'hon. M. Irvine, commissaire des chemins de fer, a intenté une action pour libel contre les propriétaires de la *Minerve*, réclamant \$5,000 de dommages à propos d'un article publié contre sa conduite comme commissaire du chemin de fer de Kennebec. Le propriétaire du *Journal de Québec*, qui a reproduit cet article, est aussi poursuivi par M. Irvine pour \$200.

Le ministre américain en Hollande fait rapport que dans ce pays on n'a pas signalé une seule faillite de banque depuis quarante ans, et que le papier-monnaie des banques vaut l'or. La faillite d'une compagnie d'assurance est chose inouïe; les compagnies d'assurance réalisent 16 pour cent sur le capital, et cependant les taux ne sont que d'un demi-centin pour cent. Les chemins de fer paient de gros dividendes, et cependant les voyageurs de première classe ne paient qu'un centin par mille.